# Résumé

## Les PME du secteur agricoles et leurs besoins de financement

L'étude est ciblée sur les PME appartenant au secteur formel, principalement de transformation des produits agricoles locaux pour le marché intérieur et l'exportation, du secteur lait bétail viande ainsi que les grandes coopératives agricoles. Un seuil de fonds de roulement potentiel de 35 millions de FCFA soit 50 000 € a été retenu suite aux entretiens menés auprès des banques et des PME du secteur. Sur ces critères, 80 PME et coopératives éligibles ont été retenues principalement dans le secteur de la transformation céréalière et l'exportation pour un besoin de fonds de roulement de 25 millions d'€ (17 milliards de FCFA). Des projections ont été réalisées à l'horizon 2025 sur la base du potentiel de développement des 14 filières concernées. A cet horizon on estime à environ 40 millions d'€ (28 milliards de FCFA) les besoins en financement de fonds de roulement pour environ 130 PME dont une quinzaine de coopératives. Cette progression sera soutenue principalement par les PME de transformation du secteur céréalier portées par la forte croissance de la demande des villes, avec en premier le maïs, le riz et le soja et dans le secteur élevage l'aviculture et le lait. Pour le marché extérieur, les PME de transformation avec principalement l'anacarde, le karité, la mangue et le sésame devraient augmenter la valeur ajoutée locale et limiter les exportations brutes de ces produits.

La plupart des PME du secteur céréalier considèrent que l'insuffisance de fonds de roulement est la contrainte majeure à leur développement, entrainant une sous-utilisation importante de leur capacité de production. Leurs difficultés à acheter au moment de la récolte, quand les prix sont les plus bas, des quantités suffisantes de produits agricoles les obligent à une recherche au jour le jour de liquidités par différents moyens, dont des demandes d'avances à leurs clients. Cela entraine régulièrement des arrêts de leur chaine de production et l'achat de matières premières à des prix de plus en plus élevés, à mesure qu'on s'éloigne des périodes de récole. Pour les PME qui travaillent à l'exportation, certaines obtiennent des préfinancements de leurs acheteurs étrangers, ce qui leur permet de couvrir leurs besoins de fonds de roulement, mais crée une dépendance vis à vis de leurs clients. Par contre, dans ce même secteur, faute de fonds de roulement, les transformateurs locaux de noix de cajou en concurrence avec les exportateurs de noix brutes, n'utilisent qu'au tiers leur capacité de transformation.

Au dire des PME les contraintes à l'obtention de crédits court terme sont principalement dans l'ordre : les délais d'obtention (plusieurs mois sont nécessaires et le crédit est parfois mobilisé après le début de la campagne agricole), les demandes de garanties (dont les hypothèques qui par ailleurs ne satisfont que partiellement des banques), le volume des fonds de roulement obtenus (souvent inférieur au montant demandé) et en dernier les coûts du crédit. Pour les coopératives, la contrainte majeure est la difficulté à fournir des garanties, et elles ajoutent l'absence de suivi et de conseil de la part des banques dans la mise en place des crédits ainsi que leurs faibles connaissances du secteur agricole. Le problème du crédit n'est hélas pas spécifique aux PME agroalimentaires car dans le classement « doing business » sur le critère « obtenir un crédit », le Burkina se classe 142 ème position en 2018 (contre 139 ème en 2017 et 134 ème en 2016), confirmant la prédominance de cette contrainte qui semblent s'être aggravée au cours des dernières années.

Globalement, la difficulté des PME agricoles à trouver du financement court terme constitue une contrainte majeure à leur développement, et plus globalement à celui du Burkina. En effet les PME agroalimentaires locales ont un rôle central dans la stratégie d'import substitution en limitant les importations qui s'élèvent actuellement à 400 000 t de riz, 90 000 t de blé, 65 000 t d'huile de palme, 40% des consommations d'œufs, sans compter les différents tourteaux pour l'alimentation animale. De plus le développement des PME agroalimentaires permet d'intégrer les exploitations familiales

dans des filières modernes et sur des marchés porteurs, à travers le développement de leurs coopératives et de l'agriculture contractuelle.

Enfin, des projets en cours (PACTE et PCESA), ont centré leurs interventions sur les PME du secteur agroalimentaire à travers la promotion de l'agriculture contractuelle et la facilitation de l'accès des PME aux financement des banques, ce qui devrait nettement améliorer pour une cinquantaine de PME la qualité des demandes de crédit court terme. La mise en place d'un fonds de garantie spécialisé dans les crédits court terme, qui serait une « première » en Afrique de l'Ouest, permettrait indéniablement, en synergie avec ces projets, de desserrer cette contrainte majeure.

#### Le secteur financier au Burkina et ses interventions en faveur des PME

Le secteur bancaire burkinabè est plutôt concurrentiel et dynamique. Les principales banques appartiennent à des groupes fortement installés dans l'UEMOA et ont d'excellents standards financiers. Les banques sont considérées comme robustes et les perspectives de développement du secteur sont bonnes.

Comme dans le reste de l'UEMOA, l'accès au financement pour la production agricole mais aussi l'industrie agroalimentaire est difficile. Le secteur agricole est sous-financé et particulièrement pour l'investissement de la production agricole et pour les besoins de fonds de roulement des entreprises de transformation agricole.

Deux des principales banques (Coris Bank et Ecobank) se sont toutefois intéressées au financement de l'agriculture au sens large et ont mis en place une organisation et des moyens pour améliorer son financement. Elles ont été accompagnées par un programme financé par la coopération danoise (PCESA) et les premiers résultats sont encourageants. Il est à noter que la SOFIGIB, institution financière de garantie burkinabè, est également partenaire de ce programme.

### Les mécanismes de sécurisation du crédit

L'offre de garantie au Burkina est diversifiée et les banques s'intéressent de plus en plus aux mécanismes de garantie proposés soit par des institutions financières de garantie, soit par des banques multilatérales de développement reconnues par la BCEAO. L'évolution de la réglementation et la mise en place d'un nouveau dispositif prudentiel depuis janvier 2018 est plus incitatif. Les mécanismes de garantie professionnels permettent en effet d'atténuer le risque de crédit dans la pondération du ratio de solvabilité et ainsi de mieux répondre aux exigences réglementaires.

D'autre part, du fait de la concurrence accrue, les banques cherchent de nouvelles opportunités de développement de leurs emplois. Encouragées par des dispositifs de facilitation du financement des PME mis en place par la BCEAO, mais aussi par le Gouvernement du Burkina Faso, la clientèle des PME y compris de l'agroalimentaire devient un axe de développement avec des actions mises en place par les banques pour les financer (Ecobank, Coris Bank, Banque Atlantique, SGBF, BOA, BCB). Le recours à des fonds de garantie ou d'autres mécanismes de sécurisation du crédit est donc recherché par les banques. Elles travaillent ainsi avec plusieurs instruments et, en fonction de leurs qualités respectives, arbitrent entre chacun pour garantir les dossiers au cas par cas. Elles peuvent disposer de plusieurs accords de garantie de portefeuille sans pour autant négliger la garantie individuelle quand cela s'avère plus pertinent (exemple une garantie avec une quotité plus élevée pour des dossiers considérés comme risqués).

La tierce détention pour les PME est encore peu développée au Burkina Faso. L'absence d'un cadre réglementaire et l'absence d'un programme d'appui spécifique pour promouvoir le financement à

partir de la garantie d'un stock expliquent ce retard par rapport à d'autres pays de la sous-région. Toutefois quatre sociétés d'entreposage ont déjà travaillé avec des banques pour assurer la sécurisation du stock mis en garantie pour des PME dans les filières maïs, riz et soja principalement. Ces expériences n'ont toujours pas été convaincantes pour les banques et celles-ci préfèrent la garantie avec des sûretés réelles ou avec un fonds de garantie.

Pourtant, les perspectives de développement de la tierce détention, voire du warrantage sont réelles et la DGPER avec l'appui de la KFW étudie l'opportunité de mettre en place un programme en ce sens.

Dans ce contexte, le développement des fonds des garantie est favorable y compris pour les opérations de crédit à court terme des PME de l'agroalimentaire.

### La proposition de solution

Choix du gestionnaire : A l'issue des différentes institutions financières de garantie au Burkina Faso et dans l'espace UEMOA, il est proposé de retenir la SOFIGIB comme gestionnaire du fonds de garantie. Ce choix se justifie par sa proximité avec les banques burkinabè (l'ensemble des banques sont actionnaires de la SOFIGIB et le siège sociale est à Ouagadougou).

La SOFIGIB gère déjà un fonds de garantie dédié à l'agriculture mis en place avec l'appui de Danida et qui répond aux besoins de financement à court terme des PME ciblées. Ce fonds n'est pas suffisamment doté pour couvrir l'ensemble des besoins de financement à court terme.

Montant de la dotation : A partir des besoins de financement à court terme des PME de l'agroalimentaire, il a été projeté les besoins en garantie et en dotation financière supplémentaire pour abonder le fonds existant et compléter sa capacité d'intervention.

Dans une perspective d'optimisation des fonds publics dédiés à ce fonds de garantie, il est proposé de mettre en place un mécanisme de contre garantie avec un fonds de garantie de la sous-région (FSA ou AGF West Africa). Ce choix permettrait dans l'hypothèse d'une contre-garantie à 50% du portefeuille de la SOFIGIB de doter le fonds de garantie à hauteur de 2,5 milliards de FCFA (3,8 millions d'euros) contre 3,25 milliards de FCFA (5 millions d'euros) sans la contre-garantie.

Avec cet abondement supplémentaire, sur les cinq premières années d'activité, le fonds de garantie il est projeté de garantir pour près de 65,5 milliards de FCFA (100 millions d'euros) de crédit à court terme à une centaine de PME de l'agroalimentaire au Burkina Faso.

Mesures d'accompagnement : Sur la base de ce choix du gestionnaire et du montant de la dotation proposée, il est recommandé de travailler en relation avec les projets PCESA (Danida) et PACTE (AFD) pour renforcer la structuration de ces entreprises pour favoriser leur accès au financement et créer les conditions d'un partenariat durable avec les banques. Le fonds de garantie est l'instrument financier qui va encourager la relation mais en aucun cas l'établir.